



FICHE D'INFORMATIONS CANDIDAT LOCATAIRE et ENGAGEMENT DE LOCATION

Bien concerné :

INFORMATIONS	Candidat A	Candidat B
Nom(s)		
Prénom(s)		
Lieu(x) et date(s) de naissance		
Domicile(s)		
GSM		
E-mail		

Etat civil :

Marié(s) / cohabitant(s) légal(aux) / célibataire(s) / autre

Composition du ménage :

Nombre d'adultes :

Nombre d'enfants (+ âge) :

Nombres de personnes qui occuperont le bien :

Animaux de compagnie (nombre + sorte) :

Données financières :

Total des revenus nets :

Montant actuel du loyer (si applicable) :

Caution solidaire (éventuelle et non obligatoire)

Le candidat locataire est clairement informé de ce que l'article 248 du code bruxellois du logement n'autorise pas le cumul de la garantie locative ET de la caution (sauf dans le cadre du bail d'étudiant). Ainsi dûment informé de la protection que lui confère l'article précité, le candidat locataire déclare (cocher la case adéquaté)

Qu'il renonce à l'application de l'article 248 du CBL

Qu'il ne renonce pas à l'application de l'article 248 du CBL et ne propose en conséquence pas de caution

	Caution 1	Caution 2
Civilité (Madame/Monsieur)		
Nom (nom de jeune fille)		
Prénom		
e-mail *		
Numéro de téléphone *		
Numéro de GSM*		
(*) au moins l'une de ces informations doit être communiquée		
Total des ressources disponibles		

Prise d'effet du bail souhaitée : Le ... / ... /

Durée du bail souhaitée : Courte durée (1 à 3 ans) – Longue durée (9 ans)

Documents à remettre :

- Preuves de solvabilité (3 dernières fiches de salaire/avis d'imposition/preuve de revenus de remplacement/attestation de solvabilité de la banque,...),
- Preuve du paiement des 3 derniers mois de loyer,
- Photocopie(s) recto-verso de(s) carte(s) d'identité (à remettre après acceptation de la candidature)

Conditions :

Le(s) candidat(s) locataire(s) déclare(nt) avoir visité le bien et l'accepter tel qu'il est. Il(s) reconnaissent avoir été informé(s) que l'accès des lieux ne lui (leur) sera autorisé que lorsqu'il(s) aura(ont) :

1. signé le bail,
2. payé le premier mois de loyer,
3. constitué une garantie locative (2 mois),
4. souscrit une assurance locative en matière d'incendie et de dégâts des eaux.
5. Réalisé l'état des lieux et fait le transfert des compteurs

Le(s) candidat(s) locataire(s) verse(nt) à titre d'arrhes la somme de 500€ (cinq cents euro) par virement sur le compte tiers de l'agence BE11 0688 9047 1848 (BIC GKCCBEBB - Belfius) avec en communication l'adresse du bien dans les 3 jours à dater de l'acceptation orale/écrite de la candidature en vue de réserver le bien. Une fois les arrhes reçus, l'agence s'engage à annuler toutes les visites planifiées et à rédiger le projet de bail en vue de sa signature. Cette somme lui (leurs) sera restituée une fois le contrat de bail signé.

Ce document est une fiche d'informations pour candidats locataires et ne peut en aucun cas être considéré comme un contrat de bail.

Ce document n'engage le bailleur à aucune obligation envers les candidats locataires.

En cas de désistement de la part du (des) candidat(s) locataire(s), le montant des arrhes restera définitivement acquis au bailleur en tant qu'indemnité.

En cas de désistement de la part du bailleur (après acceptation écrite de la candidature), le montant des arrhes sera remboursé au(x) candidat(s) locataire(s) ainsi qu'un montant équivalent à titre d'indemnité.

Requête(s) particulière(s)

Fait à.....le.....

Signature du ou des candidats locataires

Éléments importants :

Les présentes données sont récoltées dans le respect du R.G.P.D, des obligations liées à la prévention du blanchiment et des dispositions anti-discrimination. Les données communiquées le sont dans l'unique finalité de présenter et proposer un dossier complet au bailleur afin qu'il puisse apprécier votre candidature. En cas d'acceptation, elles peuvent être transmises aux tiers qui doivent intervenir directement ou indirectement dans le déroulement de la location (expert, administration,...). Dans l'éventualité où ladite candidature ne serait pas retenue par le propriétaire, vous marquez accord pour que les informations transmises soient utilisées ultérieurement par l'agence pour vous informer de biens susceptibles de vous intéresser. Toutes les informations utiles sur la conservation, le droit d'accès, de rectification, d'effacement, de regard, de correction, de portabilité & de modification des données personnelles confiées peuvent être obtenues sur simple demande en format papier. Dans l'éventualité où ladite candidature ne serait pas retenue par le propriétaire, les informations transmises ne seront pas utilisées ultérieurement et les copies de vos documents vous seront restituées sur simple demande.

Dans le cadre du respect de la loi anti-discrimination, le choix d'un candidat locataire ne peut être fondé sur des critères liés au sexe, à la nationalité, à l'origine, à la couleur de peau, l'état civil, la langue, l'âge, l'origine des revenus.... Cependant, certaines de ces informations (comme l'état civil) sont indispensables et aucune d'elles ne constitue un critère d'exclusion. La présentation d'un candidat sera faite sans tenir compte de critères discriminants mais sur la compatibilité de la situation du candidat avec le bien dont il envisage l'occupation. L'examen de la solvabilité du candidat sera réalisé sur l'ensemble des revenus et garanties qu'il propose.

Ce document est une fiche d'informations pour candidats locataires et ne peut en aucun cas être considéré comme un contrat de bail.

Ce document n'engage le bailleur à aucune obligation envers les candidats locataires.